

Les subsides

[Français]

Mme Killens: Monsieur le Président, je profite de l'occasion tout de même pour rassurer les personnes âgées à travers le pays, parce qu'elles savent très bien que jamais l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a fait des promesses vides dans le pays. On sait très bien que l'augmentation de 25 dollars due au 1^{er} juillet sera rétroactivement donnée aux personnes âgées, si cela est nécessaire, et qu'elles auront aussi l'augmentation prévue au mois de janvier 1984.

Ceci dit, je répète que je trouve que la journée est encore perdue, mais je dois continuer et je vais citer la motion d'opposition d'aujourd'hui pour rectifier quelque chose dans ce qui nous a été présenté. Voici, je cite:

Que la Chambre regrette profondément que le gouvernement ait attendu deux ans pour présenter les mesures législatives promises pour améliorer le supplément de revenu garanti accordé aux Canadiens âgés célibataires à faible revenu...

Ce n'est pas deux ans, c'est deux mois. C'est facile à comprendre. Évidemment! C'est en 1981 que nous avons tenu la conférence nationale. C'est en 1982 que nous avons déposé le Livre vert et c'est en décembre 1983 que nous avons déposé le rapport du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions.

Eh bien! Si je calcule, de décembre 1983 à... et si je prends la date du Budget de l'honorable ministre des Finances (M. Lalonde), il n'y a que deux mois. Je pense donc que cela est très réfléchi de la part du gouvernement que d'avoir fait des consultations. Nous posons des gestes responsables; nous avons dû consulter. Et encore une fois, je veux rassurer les personnes âgées du pays que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tiendra sa parole d'honneur, comme toujours.

On se rappellera, monsieur le Président, dans son discours du Budget, le ministre des Finances annonçait que le gouvernement avait l'intention de poursuivre la réforme des pensions en deux étapes, je dis bien en deux étapes. Durant la première étape, le gouvernement propose d'augmenter le supplément de revenu garanti, d'améliorer les normes minimales des régimes privés de pensions et d'améliorer le Régime de pensions du Canada et de ses prestations en faveur des femmes, ainsi que d'améliorer l'aide fiscale à l'épargne-retraite. Cet ensemble de mesures émanant du Budget de février 1984 devait améliorer sensiblement la situation sur les pensions, non seulement des retraités actuels mais aussi de ceux qui prendront leur retraite à l'avenir. Cependant, le gouvernement a reconnu que, malgré leur importance, d'autres mesures devraient s'ajouter à celles-ci. C'est pourquoi nous avons prévu une deuxième étape pour la réforme des pensions. Cette étape sera entamée dès l'été prochain et comportera des discussions, et surtout des négociations avec les provinces sur une série d'autres propositions.

Alors nous avons procédé par le biais de consultations, et maintenant nous allons passer à la deuxième étape, qui est la négociation. Je pense que si les gens d'en face étaient assis de ce côté, ils feraient la même chose que nous.

Je suis encouragée par l'esprit de coopération dont l'Ontario fait preuve à ce sujet. Les propositions de réforme du gouvernement de l'Ontario laissent présager des discussions fédérales-provinciales fructueuses en ce qui a trait à la réforme des pensions.

Parmi les grandes questions qui seront à l'ordre du jour dans les discussions fédérales-provinciales, j'aimerais en mentionner quatre. Premièrement, l'instauration d'une pension aux femmes au foyer. Deuxièmement, une amélioration des prestations d'invalidité. Troisièmement, une plus grande flexibilité de l'âge donnant droit aux pensions. Quatrièmement, le financement du Régime de pensions du Canada et de la Régie des rentes du Québec. Tout ceci est sujet aux négociations fédérales-provinciales, monsieur le Président.

Toutes ces propositions ont fait l'objet d'études et de recommandations par le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. Le gouvernement reconnaît cependant que les questions sont complexes et demandent plus d'étude, soit de plus amples discussions avec les provinces.

● (1610)

En effet, prenons par exemple la question d'une pension pour la femme au foyer. Cette question est complexe parce que plusieurs solutions ont été préconisées. Une telle pension a été suggérée pour plusieurs raisons: reconnaître la valeur du travail de la femme au foyer; pallier au besoin d'un revenu de retraite adéquat; fournir une plus grande autonomie financière et reconnaître la contribution de chaque individu à l'union matrimoniale. Toutes ces raisons sont parfaitement valables et j'y souscris pleinement. Les propositions de changements mis de l'avant dans la première étape de la réforme des pensions y souscrit aussi déjà. Mais il a été suggéré qu'en plus, une pension additionnelle basée sur un salaire imputé et des cotisations obligatoires soit instituée dans le Régime de pensions du Canada. Une telle proposition soulève plusieurs questions.

Premièrement, à quel niveau de salaire le travail de la femme a-t-il été fixé? Est-ce que la moitié du salaire moyen est une mesure valable et équitable? Et si oui, sur quoi se fonder pour le justifier? Qui devra payer cette pension? Est-ce que la charge entière doit retomber sur le gagne-pain de la maison? Est-ce que les petits salariés doivent être subventionnés par l'ensemble des travailleurs? Si c'est le gagne-pain de la famille qui doit payer, est-ce que cela règle le problème de la dépendance financière de la femme? Par ailleurs, doit-on faire une différence entre les personnes qui travaillent à temps complet au foyer et celles qui cumulent un emploi à l'extérieur ainsi que leurs travaux ménagers? Est-ce que le travail effectué à la maison par certaines personnes mérite une pension, alors que celles qui occupent un emploi à l'extérieur n'en mériteraient pas?